

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 9 décembre 2022, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 19

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO, Monsieur Didier SALAÜN, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

Mme Véronique CHEVILLARD à M. Rodolphe CAMBRESY.  
M. Christophe ARZANO à Mme Chrystel DERAY.  
Mme Nicole BROCARD à M. Olivier ZANINETTI.  
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.  
Mme Valérie RODD à M. Bruno POIGNANT.  
Mme Sandra CARVALHO à Mme Béatrice MAZZOCCHI.  
Mme Rosa SAADI à M. Jean-Antoine GALLEGRO.  
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.  
Mme Sandrine LALANNE à M. Robin ONGHENA.  
M. Augustin KUNGA à M. Pierre LECLERC.

#### Absents excusés :

#### Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, Mme LANTRAIN Marilyne, M. MAINGE Pascal.

**Secrétaire de séance :** Jean-Antoine GALLEGRO

2022DELIB0126 - ALIÉNATION DE GRÉ À GRÉ D'UN VÉHICULE LÉGER DE LA COMMUNE

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-21 et L.2122-22,  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.2112-1 et L.2211-1,

Vu la décision du 2022DEC0120 relative à la signature d'un contrat avec la société AGORASTORE permettant la mise en vente aux enchères publiques de biens réformés du 12 juillet 2022,

Vu l'avis de la Commission « Transition écologique, Environnement, Bâtiments Communaux » en date du 8 novembre 2022,

Considérant la nécessité de procéder à la vente des véhicules municipaux réformés,  
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers dont le montant est supérieur à 4 600 €,  
Considérant la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la mise en vente du véhicule immatriculé CH 677 GM par le biais du site de courtage en ligne AGORASTORE et signer toutes pièces afférentes,

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : DECIDE l'aliénation de gré à gré du véhicule municipal réformé, dont l'immatriculation ainsi que le prix de mise en vente figurent ci-après :

VEHICULE	IMMATRICULATION	PRIX DE MISE EN VENTE
TRAFIC	CH 677 GM	5 500 €

**ARTICLE 2** : AUTORISE la vente du véhicule ci-dessus désigné à l'acheteur proposant le prix correspondant à l'enchère la plus élevée.

**ARTICLE 3** : APPROUVE le contrat à intervenir avec AGORASTORE et autorise Monsieur le Maire à le signer.

**ARTICLE 4** : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à cette vente dès que la présente délibération sera exécutoire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 19 décembre 2022

Secrétaire de séance  
Jean-Antoine GALLEGO

Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,



Maire de Bry-Sur-Marne

